

Propositions
pour les nouveaux outils
de l'éducation



Action
Durable
Novatrice

Pour l'usage général des Nouveaux Outils de l'Éducation (NOE)

Le débat public sur l'École s'est souvent focalisé sur les quantités et les financements, en négligeant les structures. Les NOE affranchissent les orientations pédagogiques de limites simplement matérielles. Ils permettent de soutenir le niveau éducatif, indépendamment des contraintes sociogéographiques.

Les NOE sont davantage compatibles avec les usages techniques de la société et assurent une meilleure transition entre l'École et la vie extrascolaire.

Les NOE favorisent les collaborations pédagogiques.

Les NOE permettent des expériences pédagogiques variées (comportant éventuellement des classes avec plusieurs professeurs, des parcours hautement individualisés en rythme ou en nature).

Les NOE rendent possible une meilleure diffusion de la culture française à l'étranger. ●

Les implications du passage aux NOE

Les NOE sont structurants : ils modifient la relation pédagogique. Ils ne sauraient rester un auxiliaire optionnel de l'enseignement, sans devenir perturbateurs. Mais ils peuvent au contraire devenir l'un des principaux leviers de la transformation de l'enseignement.

Les NOE placent élèves et professeurs au cœur d'une relation d'apprentissage autour de laquelle l'information est abondamment disponible, mais doit encore faire l'objet d'un processus d'acquisition, d'interprétation et de validation. Les NOE restituent ainsi aux enseignants leur vocation pédagogique de transformation de l'information en connaissance. Les usages des NOE sont encore à créer, aussi convient-il de proposer un ajustement progressif avant leur diffusion en masse.

Les NOE étant d'une importance vitale pour l'avenir du pays, leur introduction doit être coordonnée, et être dotée des moyens adéquats.

Les NOE sont évolutifs et participatifs, il importe de ne pas les figer. ●

phase 01



Mise en place des outils administratifs et pédagogiques

Mise en place d'une agence nationale de l'éducation numérique (ANEN) disposant d'une dotation budgétaire lui permettant de conduire le projet NOE.

Principes de l'action de l'ANEN :

Participation sur une base volontaire des collectivités territoriales et des acteurs de l'éducation. Collaboration, dans un esprit « Grenelle », de l'ensemble des acteurs concernés, notamment associatifs et industriels.

Limitation initiale du projet NOE aux collèges et aux lycées.

Indépendance à l'égard de la carte scolaire.

Conception évolutive des matériels.

Préférence pour les logiciels en open source.

Absence de marchés publics globaux. La priorité restant celle des usages, avant les équipements.

Évaluation permanente de la qualité des outils, contenus et méthodes par les enseignants, les personnels d'encadrement et de direction, ainsi que par les élèves.

Missions initiales de l'ANEN :

Recrutement des enseignants volontaires.

Formation des enseignants, du personnel de direction et des cadres administratifs aux usages numériques avancés.

Formation des enseignants à la pédagogie de l'acquisition et de la validation de l'information.

Formation des enseignants aux collaborations interdisciplinaires numériques.

Création des plateformes pilotes d'usage : présélection de la gamme des logiciels génériques proposés (traitement de texte, feuille de calcul, navigateur...) et des logiciels applicatifs (cours interactifs, modules de préparation et de suivi des cours à l'usage des élèves, modules participatifs...).

Création de bases documentaires à l'usage des enseignants et des élèves.

Production de Cours numériques pilotes multimédia, interactifs.

Production des systèmes automatisés d'évaluation et des exercices d'autoévaluation.

Définition des normes architecturales des établissements NOE.

Définition des modes de rémunération spécifique des enseignants.

Habilitation des projets d'établissements, autour des usages.

phase 02



Lancement des Établissements dédiés et des organismes communs

Installation des organismes communs de support technique et pédagogique.

Équipement des établissements dédiés : postes informatiques mobiles, standards, multiplateformes, multifonctions, évolutifs ; bande passante large diffusée par WIFI ; accès internet au domicile ; tableaux numériques.

Formation des élèves aux usages des outils avancés.

Formation des élèves et des personnels des établissements au « Collège/Lycée sans papier » (absence de manuels physiques, trousse et cahiers).

Mise en place du processus d'évaluation périodique.

phase 03



Évaluation des expériences, ajustements et préparation de la généralisation progressive à l'ensemble des établissements et des niveaux d'enseignement

ADN

12, rue des Pyramides | 75001 Paris

tél. : 09 67 02 96 21

email : contact@fondation-adn.org

site : www.fondation-adn.org